

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE et selon les consignes de l'état, concernant la propagation du COVID-19, la séance c'est déroulée avec un public restreint.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

BALLAND Jean-Michel	ETAVARD Catherine	ROBICHON Betty
BERGERON Sandrine	FOUCHÉ Étienne	ROBICHON Hervé
CHAMPHOYAUX Dominique	GUESDON Natacha	SAMSON Stéphanie
CHARLETON Avril	NOCQUET Nora	SITEAU Anthony
DUCROCQ Alain	PAPIN Stéphane	VARIN Louis

Absents: Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M.FOUCHÉ Étienne, maire (en application de l'article L.2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Mme ROBICHON Betty a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. VARIN Louis, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mmes SAMSON Stéphanie et GUESDON Natacha.

ÉLECTION DU MAIRE

NOM – PRÉNOM CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOUCHÉ Étienne	14	Quatorze

M. FOUCHÉ Étienne a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait,

à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Élection du premier adjoint

NOM – PRÉNOM CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROBICHON Hervé	14	quatorze

M. ROBICHON Hervé a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint

NOM – PRÉNOM CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SAMSON Stéphanie	12	douze

Mme SAMSON Stéphanie a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

Élection du troisième adjoint

NOM – PRÉNOM CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ÉTAVARD Catherine	14	Quatorze

Mme ÉTAVARD Catherine a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.

Élection du quatrième adjoint

NOM – PRÉNOM CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUESDON Natacha	14	Quatorze

Mme GUESDON Natacha a été proclamée quatrième adjoint et a été immédiatement installée.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 25 mai 2020 à dix-huit heures et cinquante-cinq minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

A Clussais la Pommeraie le 26/05/2020
Le Maire, Étienne FOUCHÉ